



POLITIQUE



Futures élections au Togo

Dr Thon a intérêt à aller mesurer ses forces dans les urnes

Au Togo, il y a des partis politiques qui ne sont jamais allés aux urnes depuis leurs créations. Ceux-ci préfèrent rester sur le terrain des débats politiques et des propositions. Certains d'entre eux attendent juste que des manifestations soient lancées pour rentrer dans une Coalition. Après, on ne les voit ...

PAGE 3

CULTURE



Mansa Groupe Vs ATRT

Jusqu'ou nous mèneront les délires à l'ère des réseaux sociaux ?

L'Association des techniciens radiodiffusion du Togo a demandé aux médias togolais, à travers un communiqué, de boycotter les chansons de l'artiste Santrinos Raphaël jusqu'à nouvel. Prenant connaissance de ce ...

PAGE 9

SOS DOCTEUR TV

La chaîne a effectué des pas de géant en un an d'existence

La chaîne de télévision en ligne, dont l'application est désormais disponible sur playstore et aussi présente sur satellite ...

PAGE 11

Cadre inclusif OCDE / G20 sur le BEPS

Le Togo devient le 140e membre et va lutter contre l'évasion fiscale

Le Togo est devenu le 140e membre du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS (Erosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices). Dans un communiqué publié mardi 31 août, l'Organisation de coopération et de développement ...



PAGE 5



Deuxième session ordinaire 2021

Les députés sont attendus sur des dossiers brûlants de l'heure

L'honorable Gerry Taama, président du groupe parlementaire Net-PDP à l'Assemblée nationale a annoncé en début de semaine que les députés, qui sont en période d'intersession (une sorte de vacances parlementaires), rejoindront l'hémicycle le 7 septembre prochain. Même si cette deuxième session ordinaire de l'année est essentiellement une session budgétaire, les députés sont attendus sur plusieurs dossiers brûlants de l'heure, notamment les réformes proposées par la Concertation nationale des acteurs politiques (CNAP).

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Nangbéto risquée dans les prochains jours

Le secteur du barrage de Nangbéto sera une zone à risque dans les prochains jours. La zone va connaître de fortes pluies qui provoqueront des inondations. Le Général Damehame Yark, ministre togolais de la sécurité et de la protection civile vient d'être saisi à propos.

L'alerte a été donnée par la Communauté électrique du Bénin (CEB). Dans un courrier adressé au ministre togolais de la sécurité et de la protection civile, la CEB signale de fortes pluies dans la zone de Nangbéto.

Ces pluies, détaille la lettre, pourront provoquer des inondations et perturber la vie des milliers ...

PAGE 3

Paiement de la Taxe sur les véhicules à moteur

La quittance sera contrôlée ce 1er septembre au poste de péage de Djéréhouyé à Atakpamé

L'Office togolais des recettes (OTR) procède ce mercredi 1er septembre au contrôle de la quittance de la Taxe sur les véhicules à moteur (TVM) au poste de péage de Djéréhouyé à Atakpamé. L'Office l'a annoncé dans un communiqué parvenu à notre rédaction.



PAGE 5



SOMMAIRE

Mansa Groupe Vs Association des techniciens radiodiffusion du Togo
Jusqu'où nous mèneront les délires à l'ère des réseaux sociaux ?



P 9

Green For Nature
Chris Atchou veut révolutionner la collecte des déchets



P 10

Pollution de l'air intérieur
Un problème environnemental tout aussi dangereux



P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

L'entreprise All relance son activité avec un financement d'une valeur de 9 600 000 FCFA grâce au FNFI

Installée depuis 2011, l'entreprise All est située dans le quartier Awatamé Adidogome et spécialisée dans les BTP- Génie Civil. Comme l'entreprise All, le chiffre d'affaires de la majorité des entreprises togolaises a connu une baisse depuis l'avènement du Covid 19. Pour mettre fin à ce désastre qui ne fait que freiner ses activités, monsieur Egle Komivi Edem s'est rapproché du FNFI pour se renseigner davantage sur les produits de l'Institution afin dit-il de pouvoir bénéficier d'un coup de pouce financier pour relancer ses activités. Dans ce numéro de votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI", Togo Matin vous présente le parcours du jeune promoteur...

Dans le but d'apporter une aide financière à la population togolaise en cette période de Covid, le Fonds National de la Finance Inclusive a mis en place un mécanisme de financement afin de renforcer la résilience des entreprises impactées par les effets de la pandémie du Covid 19 à se relancer.

«Avant le Covid, le besoin de financement était déjà présent puisqu' à chaque contrat, j'étais dans l'obligation de louer des matériels pour effectuer tous mes travaux, car ces matériels me permettaient de gagner des travaux de sous-traitance auprès des grandes entreprises. Malheureusement, avec l'avènement du Covid, les choses ne font que s'empirer, ce qui impacte négativement notre chiffre d'affaires. Avec le Covid, il y'avait pratiquement plus d'activités et les recettes devenaient chaque jour plus maigres. J'ai finalement appris à travers les médias que le

FNFI a mis à la disposition des togolais un fonds de 20 milliards FCFA pour aider les entreprises qui ont été touchées par les effets de la pandémie du Covid 19 à se relancer. J'ai alors saisi cette occasion et rassemblé tous les documents nécessaires que j'ai envoyé via le site www.fnfi.tg comme les conditions l'exigent. Après étude des dossiers, j'ai été contacté et heureusement, j'ai reçu un financement d'une valeur de 9 600 000 FCFA », affirme notre ingénieur visiblement heureux d'avoir trouvé une solution à ses problèmes de financements. Monsieur Egle Komivi Edem est enfin soulagé d'avoir trouvé le moyen de relancer ses activités. Il a investi une partie du financement reçu dans ses activités de BTP et prévoit mettre en place des stratégies pour faire face sans difficultés au remboursement de son crédit.

« Ce financement m'a permis de réaliser mes projets sans



Egle Komivi Edem

difficultés et d'avoir une marge bénéficiaire. J'ai pensé aussi à mettre à ma disposition tous les matériels nécessaires pour le bon déroulement de mon activité. Je n'oublie pas qu'il s'agit d'un crédit et qu'il sera question de remboursement, alors j'ai déjà quelques stratégies que j'ai mis en place afin d'être en règle vis-à-vis du remboursement.

Comme stratégies, je suis déjà en contact avec bon nombre d'entreprises qui effectuent périodiquement des travaux de constructions afin de voir dans quelles mesures je peux obtenir des marchés afin de dégager des marges bénéficiaires. Je mets déjà en location les matériaux de construction que j'ai pu acheter grâce au FNFI afin

de diversifier mes sources de revenus. Je profite de l'occasion pour dire un sincère merci au gouvernement pour l'occasion donnée aux entreprises de pouvoir se remettre en selle en cette période de Covid 19», lance Egle Komivi Edem en pleine activités sur un de ses chantiers à Lomé.

KD

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... des riverains.

« En raison de la bonne pluviométrie, le remplissage précoce du réservoir de Nangbéto est imminent. Ainsi, l'évacuation des crues

à partir du barrage entraînera la montée du niveau des eaux dans le fleuve en aval, pouvant entraîner des inondations », lit-on dans la lettre. Face à la situation, la CEB

invite les populations environnantes à éviter un franchissement du fleuve. De même, elle interdit la navigation, la pêche et toutes autres activités agricoles à proximité

immédiate du Mono.

Le barrage de Nangbeto est un barrage en remblai sur le fleuve Mono dans la région des Plateaux au Togo. Il est construit entre 1984 et 1987 dans le

but de fournir de l'énergie hydroélectrique au Togo et au Bénin ainsi que de créer des pêcheries et de fournir de l'eau pour l'irrigation.

Togobreakingnews

Futures élections au Togo

Dr Thon a intérêt à aller mesurer ses forces dans les urnes

Au Togo, il y a des partis politiques qui ne sont jamais allés aux urnes depuis leurs créations. Ceux-ci préfèrent rester sur le terrain des débats politiques et des propositions. Certains d'entre eux attendent juste que des manifestations soient lancées pour rentrer dans une Coalition. Après, on ne les voit plus. On se demande ce qu'ils gagnent au juste en faisant la politique de cette façon... Il y a toutefois des acteurs qui ont enfin compris que c'est seulement par les urnes qu'ils existeront. Tant mieux pour eux.



Dr Kodjovi Atna Aubin Thon

Le parti politique Nouvelle vision (Novi) du Dr Kodjovi Atna Aubin Thon, un compatriote revenu des Etats-Unis pour apporter sa pierre à la construction du pays, est arrivé sur la scène politique quelques temps avant la crise politique du 19 août 2017, dont l'instigateur

est le président du Parti national panafricain (PNP), Tikpi Salifou Atchadam. Contrairement à certains partis politiques opportunistes, Novi n'a pas voulu profiter de la situation. Le mouvement porté par le Dr Thon n'est pas rentré dans la Coalition

des 14.

Il faut toutefois faire remarquer que le parti n'est pas resté inactif depuis sa création. Des propositions sont faites depuis ces moments jusqu'à ce jour. Mais, il y a un problème: Novi n'a pas encore pris part à une seule élection dans

notre pays. Les élections législatives du 20 décembre 2018, les locales du 30 juin 2019 et la présidentielle du 22 février 2020, ont toutes été des occasions ratées pour le parti. Le président du parti lors d'une sortie médiatique effectuée le weekend dernier annonce une future descente dans les arènes.

Ce premier pas aura lieu lors des élections régionales qui devraient avoir lieu aux dernières nouvelles au cours du premier semestre de l'année 2022. « Il n'est pas question de boycotter cette échéance électorale. Désormais, le parti politique Nouvelle vision ne loupera plus aucune élection. S'il y a les régionales, nous participerons, s'il y a les locales, nous participerons, s'il y a aussi les législatives et présidentielles, etc... », a affirmé Dr Kodjovi Aubin Thon.

Ce parti et son président ont intérêt à se résoudre à aller conquérir le suffrage universel, s'ils ne veulent pas continuer à jouer les seconds rôles. Novi aurait par exemple voulu

participer aux dernières discussions qui ont eu lieu au sein de la Concertation nationale des acteurs politiques (Novi). Mais, ce sont les partis qui ont pris part à au moins une des élections majeures depuis l'année 2018 au Togo qui ont été conviées. Même des partis comme l'Alliance nationale pour le changement (ANC) qui ont boycotté les élections législatives, sont revenus occuper le terrain lors des locales et de la présidentielle, alors qu'ils devaient bien se rendre compte qu'ils avaient déjà tout fichu en l'air. Certains comme le Parti des Togolais de Nathanaël Olympio refusent toujours de participer à toute élection au Togo sous prétexte que les conditions de transparence ne sont pas réunies.

Un tel parti politique est condamné à rester dans l'ombre s'il ne change pas d'attitude. Contrairement à lui, Dr Thon et son parti semblent avoir compris le jeu.

La rédaction

Deuxième session ordinaire 2021

Les députés sont attendus sur des dossiers brûlants de l'heure

L'honorable Gerry Taama, président du groupe parlementaire Net-PDP à l'Assemblée nationale a annoncé en début de semaine que les députés, qui sont en période d'intersession (une sorte de vacances parlementaires), rejoindront l'hémicycle le 7 septembre prochain. Même si cette deuxième session ordinaire de l'année est essentiellement une session budgétaire, les députés sont attendus sur plusieurs dossiers brûlants de l'heure, notamment les réformes proposées par la Concertation nationale des acteurs politiques (CNAP).

La session budgétaire est souvent très longue et laborieuse. Cela est totalement justifié, puisqu'il s'agit de l'étude en Commission et en plénière, puis du vote du budget de tout un pays. Et comme il s'agit de chiffres, d'argent, il ne peut pas y avoir de place à la paresse et à la légèreté. L'étude du budget national est un sujet hautement spécialisé. Parfois, les

députés passent tout le reste de l'année à travailler là-dessus. Il y a donc lieu de se demander si les élus du peuple auront la possibilité de se pencher sur d'autres dossiers.

Nos compatriotes étant souvent impatients de voir des dossiers politiques évoluer rapidement, on peut aisément imaginer qu'ils s'attendent à ce que les dernières conclusions



Les députés à l'Assemblée nationale (Image d'archives)

de la CNAP soient abordée. « Je pense que la question du code électoral est à maturation au niveau du ministère de l'Administration territoriale. A quelques jours de la rentrée parlementaire, il n'y a

pas lieu d'organiser une session extraordinaire sur cette question », a déclaré l'honorable Gerry Taama lundi dernier.

Par ces propos du député, l'on comprend aisément que pour l'instant

l'Assemblée nationale ne peut pas se saisir du sujet. Le gouvernement doit faire un travail préalable, et pour l'instant, ce n'est pas encore fini. Comme déjà expliqué plus haut, cette session est essentiellement consacrée au budget. Toutefois, étant donné que les élections régionales sont annoncées pour le premier semestre de l'année 2022, les députés peuvent bousculer leur agenda à la demande du gouvernement pour examiner certaines réformes à apporter au code électoral et à la Constitution...

Edem Dadzie

TOUS À L'ÉCOLE

le prêt pour payer l'école de vos enfants

Réponse en

24h*



*Jours ouvrés (Pour les renouvellements)
** Offre soumise à conditions.

www.boatogo.com



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



STOP COVID-19

Cadre inclusif OCDE / G20 sur le BEPS

Le Togo devient le 140e membre et va lutter contre l'évasion fiscale

Le Togo est devenu le 140e membre du cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS (Erosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices). Dans un communiqué publié mardi 31 août, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) salue cette adhésion du Togo.



Vue partielle de Lomé, la capitale togolaise

À travers cette adhésion, le Togo s'est engagé à lutter contre l'évasion fiscale, à améliorer la cohérence des règles fiscales internationales et à assurer un environnement fiscal plus transparent. Le pays devra participer à la mise en œuvre du paquet BEPS constitué de 15 mesures.

Les mesures du paquet BEPS

Ces mesures sont

notamment: relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique ; neutraliser les effets des montages hybrides ; renforcer les règles relatives aux Controlled Foreign Companies (CFC) ; limiter l'érosion de la base d'imposition via la déduction d'intérêts et autres frais financiers ; lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence

et la substance ; empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales ; empêcher les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable. Autres mesures : faire en sorte que les prix de transfert calculés soient conformes à la création de valeur ; mettre au point des méthodes permettant de collecter et d'analyser des données sur l'érosion de la base d'imposition et le

transfert de bénéfices ainsi que les mesures prises pour y remédier ; obliger les contribuables à faire connaître leurs dispositifs de planification fiscale agressive ; réexaminer la documentation des prix de transfert ; accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends ; élaborer un instrument multilatéral.

Plan à deux piliers

Le Togo s'engage aussi à relever les défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie. Le pays a rejoint le plan à deux piliers. Il devient ainsi le 134e membre de l'accord visant à relever les défis fiscaux posés par la numérisation de l'économie.

Ce plan vise à réformer les règles fiscales internationales et à faire en sorte que les entreprises multinationales paient une juste part d'impôt partout où elles exercent des activités.

« Dans le cadre du plan à deux piliers, le Pilier 1 garantira une répartition plus équitable des bénéfices et des droits d'imposition entre pays concernant les grandes

entreprises multinationales (EMN), y compris celles du numérique. Il permettra de réattribuer une partie des droits d'imposition sur les EMN de leurs pays d'origine aux pays de marché dans lesquels elles exercent des activités commerciales et réalisent des bénéfices, qu'elles y aient ou non une présence physique. Le Pilier 2 entend encadrer la concurrence fiscale en matière d'impôt sur les bénéfices des sociétés en introduisant un impôt minimum mondial que les pays peuvent prélever pour protéger leur base d'imposition », explique l'OCDE.

Les membres du cadre inclusif de l'OCDE et du G20 sur le BEPS doivent se mettre d'accord sur certains points du plan de deux piliers. Pour ce faire un accord sera finalisé en octobre prochain. Cet accord sera suivi d'un plan de déploiement visant à élaborer un modèle de législation, des orientations sur la mise en œuvre, et une convention multilatérale en 2022, avec une mise en œuvre à partir de 2023.

Félix Tagba

Paiement de la Taxe sur les véhicules à moteur

La quittance sera contrôlée ce 1er septembre au poste de péage de Djéréhouyé à Atakpamé

L'Office togolais des recettes (OTR) procède ce mercredi 1er septembre au contrôle de la quittance de la Taxe sur les véhicules à moteur (TVM) au poste de péage de Djéréhouyé à Atakpamé. L'Office l'a annoncé dans un communiqué parvenu à notre rédaction.

Dans ce communiqué conjoint, l'OTR et la Société autonome de financement de l'entretien routier (Safer) rappellent que le paiement de la Taxe sur les véhicules à moteur devra être payé avant tout contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises. L'objectif est de faciliter le paiement et le contrôle de la TVM aux propriétaires ou aux possesseurs des véhicules. La quittance de paiement de la TVM doit être préalablement et systématiquement présentée à ces points. Par ce communiqué, l'OTR

et la Safer annoncent également le contrôle de la quittance au poste de péage de Djéréhouyé à Atakpamé qui débutera ce 1er septembre. Le paiement de la Taxe sur les véhicules à moteur se fait au niveau de tous les services des impôts de l'OTR et au guichet de l'Office qui se trouve à la Direction des transports routiers et ferroviaires (OTRF).

Ce paiement de la Taxe sur les véhicules à moteur est consacré par la loi N° 2018-024 du 20 novembre 2018, portant nouveau Code général des impôts (CGI).

La Taxe sur les véhicules



Des véhicules en circulation

à moteur contribue à l'entretien des routes. Elle permet de combler l'insuffisance des fonds d'entretien. Alors que l'Etat doit entretenir plus de 11 000 Km de route par an, il a été constaté

que seulement 40% des besoins pour l'entretien routier sont couverts chaque année, selon les chiffres indiqués en 2019 par les responsables des transports routiers et ferroviaires.

La TVM servira aussi à construire de nouvelles routes. Tout dépendra donc de la somme qui sera mobilisée à travers le paiement de cette taxe.

Félix T.

SC08A/SK0/KD/SA
1^{er} ORIGINAL

SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE N°1181/2021 RENDUE LE 19 JUILLET 2021 AVEC ASSIGNATION

L'an deux mil-vingt-un et le Vingt-huit (28) Juillet A 11 heures 30 minutes

Madame ADOTE Akouwa, demeurant et domicilié à Djagblé;

Assistée de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'avocats inscrite au Barreau du Togo et sise à Lomé Quartier Hanoukopé, 482, Rue Adabawere, 01 BP. 968 Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, Fax. 22 22 63 39, représentée par son Gérant, Maître Sedjro Koffi DOGBEAVOU, demeurant et domicilié audit siège ;

Pal Quin Karami AZISSI-ARYOSONATO
Magistrat de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Première Instance de Lomé
Demeurant au Palais de Justice, 281 rue du Coton
Téléphone : 22 22 63 39
Téléfax : 22 22 63 39

Signifié et en tête de celle des présentes, délaissé à :

Messieurs Tino Djinyefa AZANLEDJI et Yovonou AZANLEDJI tous demeurant et domiciliés à Lomé, où étant et parlant à : Les venus à regard par de domicile comme au procès de la délimitation par affichage à la Côte Municipale de l'arrondissement de la commune de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN.

- Copie de l'ordonnance N°1181/2021 rendue le 19 juillet 2021 par laquelle Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé a ordonné qu'il soit provisoirement sursis à l'exécution du Jugement N°322/21 rendu le 19 mars 2021 par le Tribunal de Première Instance de Tsévié.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai, Huissier susdit et soussigné, donné assignation aux susnommés d'avoir à comparaître le **Vendredi 20 août 2021, à Neuf (09) heures du matin**, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience et par-devant Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé statuant en matière de référé en son Cabinet sis au Palais du Renouveau.

POUR :

Qu'elle est propriétaire par voie d'achat auprès de monsieur DICK Amenyo, d'une parcelle de terrain sise à Adotécopé le 23 juin 1974 (Pièce n°1) ; qu'elle a toujours joui paisiblement des lieux ;

Qu'arguant avoir acquis la parcelle de terrain dont il s'agit courant 2008, messieurs AZANLEDJI Djinyefa Tino et Yovonou AZANLEDJI ont par assignation en date du 28 mai 2020, fait attraire

①

Djagblé 23 juin 1974

Je soussigné Amenyo, demeurant et domicilié à Djagblé Plateau, propriétaire d'une parcelle de terrain nu à Adotécopé reconnais avoir reçu de Azanledji Morganou Kodjo une somme totale de 350 000 F constituant le prix de vente de mon terrain pour ma femme Madame Azanledji Adji-Ahissogbe Akouwa, demeurant et domiciliée à Adotécopé.

En foi de quoi, je lui délivre le présent reçu pour servir et valoir le qu'il en est de droit.

23/06/1974.

Vendeur Acheteur

Dick Amenyo M. Azanledji Adji-Ahissogbe Akouwa

Témoins

Dick Homboko Azanledji M. Kodjo
Azanledji Morganou Kodjo

③

SC08A/SK0/KD/SA

la requérante par devant le Tribunal de première instance de Tsévié en vue de se voir confirmer leur droit de propriété sur les parcelles de terrain objet des lots n°582, 594, 601 et 604, soit au total quatre lots de terrain sis à DJAGBLE (Pièce n°2);

Qu'alors que la requérante a toujours joui paisiblement des lieux et ceci depuis plus de quarante-cinq (45) ans maintenant, le Tribunal de première instance de Tsévié a rendu le jugement n°322/21 en date du 19 mars 2021 en confirmant le droit de propriété de ces derniers et ordonner l'expulsion de la requérante des lieux ;

Que la requérante a alors relevé appel de cette décision ;

Pour éviter que ces derniers ne procèdent à l'exécution du jugement ainsi rendu, la requérante a relevé appel de ladite décision et obtenu un sursis à son exécution (Pièce n°3) ;

Ladite ordonnance a été assortie de la condition expresse d'une assignation en vue de l'obtention d'une décision contradictoire dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa signification;

C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il plaise à Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé, confirmer l'ordonnance n°1181/2021 rendue le 19 juillet 2021.

PAR CES MOTIFS :

Voir venir les requis, messieurs AZANLEDJI Djinyefa Tino et Yovonou AZANLEDJI ;

S'entendre,

Confirmer l'ordonnance n°1181/2021 rendue le 19 juillet 2021 par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

Voir ordonner l'exécution provisoire de l'ordonnance à intervenir sur minute et avant enregistrement nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Voir condamner la requise aux entiers dépens.

SOUS TOUTES RÉSERVES, ET POUR QU'ILS NE L'IGNORANT,

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies tant de l'ordonnance susvisée que du présent exploit dont le coût est de 30 000 Francs CFA.

Huissier,

PAR SUBSTITUTION
M. VEDOME A. N.

②

ASSIGNATION

L'an deux mil vingt et un le Vingt-huit (28) Mai

A la requête de monsieur Yovonou AZANLEDJI, demeurant et domicilié à Lomé ;

Assisté de Maître Tchichao TCHALIM, Avocat à la Cour, demeurant au 77, Rue N'koyli à Lomé ;
Maître MISSITE Alobandjou
Magistrat de Justice près le Tribunal de Première Instance de Tsévié et la Cour d'Appel de Lomé
Demeurant au Palais de Justice de Lomé
Téléphone : 22 22 63 39
Téléfax : 22 22 63 39
Email : tchichao@yaho.fr

J'ai :

Donné assignation à Signifier

- Madame ADOTE Akouwa, demeurant et domiciliée à Djagblé (préfecture Zio) où étant et parlant à : La personne de M. AGOUDEVI son père fils ainsi de leur qui a reçu copie parcelle
- Monsieur AKUETE - AKUE Adovi, demeurant et domiciliée à Djagblé (préfecture Zio) où étant et parlant à :

A comparaître le vendredi 19 juin 2020 à huit (08) heures jours et heures suivants s'il y a lieu, par-devant le Tribunal de 1^{ère} Instance de Tsévié statuant en matière civile et immobilière au Palais de Justice de ladite ville.

POUR

Attendu que le requérant est propriétaire par voie d'acquisition d'une parcelle de terrain sis à Djagblé au lieu-dit Avéta dans la préfecture de Zio objet du lot n° 605 A ainsi que cela apparaît du reçu de vente et du plan visé délivrés au requérant ;

Attendu qu'en effet, le requérant a acquis régulièrement la parcelle de terrain en cause auprès des administrateurs des biens de feu AZANLEDJI Kodjo Morganou ainsi qu'il apparaît du reçu de vente à lui délivrés ;

Attendu que le requérant a été surpris de constater que des individus, dont AKUETE - AKUE Adovi, disant détenir leur droit sur le terrain concerné de dame ADOTE Akouwa, élèvent des velléités de droit de propriété sur la parcelle de terrain concernée ;

Attendu que le requérant est d'autant plus surpris qu'un procès a déjà opposé la requise, de ADOTE Akouwa, aux héritiers AZANLEDJI dont le droit de propriété a été confirmé par le jugement n° 93 du 16 avril 2004 du tribunal de céans et confirmé par la Cour d'Appel de Lomé par arrêt n° 128/06 du 24 août 2008 ;

Attendu que dame ADOTE akouwa change de nom en se faisant passer pour madame AZANLEDJI alors qu'il n'y a jamais eu de mariage entre elle et feu AZANLEDJI ;

④

Attendu qu'il apparaît clairement que le droit de propriété du requérant sur le lot de terrain dont s'agit ne souffre d'aucune ambiguïté et qu'il y a lieu de confirmer purement et simplement son droit de propriété sur ledit terrain ;

Attendu qu'en outre les troubles que les requis ont fait subir au requérant dans la jouissance de son droit de propriété lui a causé un énorme préjudice qui mérite réparation par la condamnation à des dommages et intérêts ;

Qu'au regard de tout ce qui précède, il y a lieu de confirmer purement et simplement le droit de propriété du requérant sur le terrain en cause, ordonner l'expulsion des requis des lieux ainsi que de toute personne de leur chef ainsi que la démolition des constructions y érigées, déclarer inopposable au requérant les ventes y consenties et condamner solidairement les requis à payer la somme de cinq millions (5.000.000) de F CFA à titre de dommages et intérêts au requérant pour préjudices subis.

PAR CES MOTIFS

Voir venir les requis ;

Confirmer purement et simplement le droit de propriété du requérant sur le terrain en cause sis à Dalavé au lieu-dit Avéta dans la préfecture de Zio objet du lot n° 605 A ;

Déclarer nulles et de nul effet toutes les ventes consenties, en tout cas déclarer inopposables au requérant toutes les ventes y consenties ;

Ordonner l'expulsion des requis des lieux de corps et de biens ainsi que de toute personne de leur chef et ordonner la démolition des constructions y érigées,

Condamner, à titre solidaire, les requis à payer la somme de cinq millions (5.000.000) de F CFA à titre de dommages et intérêts au requérant pour préjudices subis ;

Condamner les requis aux entiers dépens ;

Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution et avant enregistrement ;

Sous toutes réserves

A ce qu'ils n'en ignorent

Et nous leur avons étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé à chacun copie du présent exploit dont le coût est de FCFA.



2

5

SCPOA/SKD/KD/SA

ORDONNANCE N° 1181 /2021

Nous **KOMINTE DINDANGUE**, Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés ensemble avec les pièces y jointes ;

Vu les dispositions de l'article 215 du Code de Procédure Civile ;

Attendu que la requête est fondée ; et qu'il échoit d'y faire droit ;

PAR CES MOTIFS :

Ordonnons qu'il soit provisoirement sursis à l'exécution du **jugement N°322/21 rendu le 19 mars 2021** par le Tribunal de Première Instance de Tsévié ;

Disons que la requérante dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la signification de la présente ordonnance pour assigner en référé à l'effet de voir confirmer la présente ordonnance de sursis ;

Disons que faute par elle d'assigner dans ce délai, la partie la plus diligente peut saisir Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé pour constater la caducité de la présente ordonnance.

Fait en notre Cabinet au Palais du Renouveau
 Lomé, le 19/07/2021
LE PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL


7



SCPOA/SKD/KD/SA
BP: 808
Tél: 22 21 70 63
Lomé - TOGO



COUR D'APPEL DE LOMÉ
ADRESSE LE 19 JUL 2021
EXPLOIT N° 1181



REQUÊTE A FIN DE SURSIS A L'EXECUTION PROVISOIRE
À Monsieur le Président de la Cour d'appel de Lomé

Madame ADOTE Akouwa, demeurant et domiciliée à Djagblé ;

Assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968-Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, représentée par son gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

A l'honneur de vous exposer :

Qu'elle est propriétaire par voie d'achat auprès de monsieur DICK Amenyo, d'une parcelle de terrain sise à Adotécopé le 23 juin 1974 (Pièce n°1) ; qu'elle a toujours joui paisiblement des lieux ;

Qu'arguant avoir acquis la parcelle de terrain dont il s'agit courant 2008, messieurs AZANLEDJI Djinyefa Tino et Yovonou AZANLEDJI ont par assignation en date du 28 mai 2020, fait attirer la requérante par devant le Tribunal de première instance de Tsévié en vue de se voir confirmer leur droit de propriété sur les parcelles de terrain objet des lots n°582, 594, 601 et 604, soit au total quatre lots de terrain sis à DJAGBLÉ (Pièce n°2) ;

Qu'alors que la requérante a toujours joui paisiblement des lieux et ceci depuis plus de quarante-cinq (45) ans maintenant, le Tribunal de première instance de Tsévié a rendu le jugement n°322/21 en date du 19 mars 2021 en confirmant le droit de propriété de ces derniers et ordonner l'expulsion de la requérante des lieux ;

Que la requérante a alors relevé appel de cette décision (Pièce n°3) ; Cependant, le jugement étant assorti d'exécution provisoire, il est à craindre que ces derniers ne procèdent à son exécution ce qui créerait une situation irréversible au détriment de l'exposante.


C'est pourquoi la requérante sollicite qu'il vous plaise, monsieur le Président, au vu des dispositions de l'article 215 du Code de procédure civile, ordonner qu'il soit sursis à l'exécution provisoire du jugement N°322/21 rendu le 19 mars 2021 par le Président du Tribunal de Première Instance de Tsévié, jusqu'à ce que la Cour d'Appel statue sur les mérites de l'appel interjeté.

Sous toutes réserves


Fait à Lomé, le 14 juillet 2021
 Pour l'exposante,
LA SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES

Me. Koffi Adjévi DJAHLIN
 AVOCAT


6



SCPOA/SKD/KD/SA
BP: 808
Tél: 22 21 70 63
Lomé - TOGO



HUISSIER
BP: 84110
Tél: 22 21 70 63
Lomé - TOGO



2EME ORIGINAL

ACTE D'APPEL

Ces deux mil vingt et un le Vendredi vingt (20) Juillet à 16 heures 00 minutes.

A la requête de madame ADOTE Akouwa, demeurant et domiciliée à Djagblé (P/Zio) ;

Assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968-Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, représentée par son gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Par Maître Sédjro KOFFI DOGBEAUVU
 Titulaire de l'autorisation de la Cour d'Appel et le
 Tribunal de Première Instance de Lomé,
 exerçant ses fonctions en vertu de l'art. 187 du Code de
 Procédure Civile
 Huissier

Signifié et en tête de celles des présentes, déclaré à :

- Messieurs Tino Djinyefa AZANLEDJI et Yovonou AZANLEDJI tous demeurant et domiciliés à Lomé, où étant et parlant à : Basé sur ce que nous avons vu de nos propres yeux sur le terrain, nous sommes convaincus que la requérante a le droit de propriété sur les parcelles de terrain objet de l'appel de Lomé et par conséquent dans le Journal TOGO MATIN.

Que, la requérante est appelante comme de fait par les présentes, elle interjette formellement appel du jugement n°322/21 rendu le 19 mars 2021 par monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Tsévié, ce pour les torts et griefs que lui cause ledit jugement, lesquels seront déduits en temps et lieu devant la Cour d'Appel de Lomé ;

A ce qu'ils n'en ignorent ;

Et pour voir statuer sur ledit appel, j'ai, Huissier susdit et soussigné, à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, donné assignation aux requis, à comparaitre le vendredi 30 juillet 2021 à neuf (09) heures précises, jours et heures suivants s'il y a lieu à l'audience de la mise en état de la Cour d'Appel de Lomé, céans au Palais du Renouveau sis à Lomé, quartier Cacavé.

POUR :

L'objet de l'appel est de demander tant pour les motifs exposés devant le premier juge que pour ceux à exposer ultérieurement devant la cour, de réformer le jugement sus-énoncé et d'adjuger à l'appelante, l'entier bénéfice des conclusions qu'elle croira devoir prendre.

8

SC/04/2021/01/21

PAR CES MOTIFS :

En la Forme :
Voir recevoir la requérante, appelante du jugement n°322/21 rendu le 19 mars 2021 par le Tribunal de Première Instance de Tsévié.

Au Fond :
Voir mettre à néant ledit jugement, émendant, voir décharger l'appelante des dispositions et condamnations prononcées contre elle par le jugement sus-énoncé ;
Statuant à nouveau et faisant ce que le premier Juge aurait dû faire, voir adjuer à l'appelante, les conclusions qu'elle croira prendre devant la Cour ;
S'entendre les intimés déclarés irrecevables, en tout cas mal fondés en leurs demandes, fins et conclusions.

Sous toutes réserves
Et pour qu'ils ne l'ignorent.

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA timbre compris.

L'UISSIER,



PAR SUBSTITUTION
Me DECKOR A. Dzidzoni

9

Blague: Quelle vie?

Ton AVOCAT espère que tu aies des ennuis.
Ton DOCTEUR espère que tu tombes malade.
La POLICE espère que tu deviennes un criminel.
Le PROF espère que tu sois né stupide.
Le fabricant de cercueil espère que tu meurs.
Seul le voleur te souhaite la prospérité dans la vie afin qu'il puisse te voler.
Svp, embrasse le VOLEUR à côté de vous.
Il est votre seul et vrai ami.

REMERCIEMENTS

Le Régent du canton de Solla
Les familles AGNAN'NA-ZATO-GNARO à Solla, au Togo et à l'étranger.
Les familles KEYEWA et BARA au Togo, au Bénin et en Europe
Monsieur KEYEWA Oulégh Georges, Ancien Ministre, Enseignant Chercheur des Universités du Togo, son épouse et leurs enfants au Togo et en Europe,
Monsieur Norbert BARA, conseiller en communication au Ministère de la Culture et du Tourisme, son épouse leurs enfants,
Les familles parentes et alliées,
Dans l'impossibilité de vous joindre individuellement, vous remercie pour les nombreuses marques de compassion, de sympathie, de soutien et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur Maman, Grand-mère, Fille, Sœur, Tante, Belle-mère et Arrière-grand-mère,

ZATO Abrya Elise épouse KEYEWA
revendeuse de pagnes à Lomé,
survenu le 25 juillet 2021,
au CHU SYLVANUS OLYMPIO, dans sa 80ème année

Merci également pour vos conseils et votre chaleureuse présence à nos côtés. Nous vous assurons que vous avez été d'un très grand réconfort dans ces moments douloureux, et vous témoignons nos sentiments de gratitude

**PHARMACIES DE GARDE (LOME)
du 30 Août au 06 Septembre 2021**

CENTRE	FACE SGGG	22 21 83 30
ST RAPHAEL	ATIKPODJI	22 21 84 26
BIOVA	BD. HOUPHÉT-BOIGNY	70 23 19 23
CHÂTEAU - D'EAU	BE	96 80 08 88
KODJOVIAKOPE	AV. DUISBOUR	22 20 44 71
HOPITAL	CHU-TOKOIN	22 20 08 08
MAIRIE	FACE MAIRIE	22 21 26 39
ISIS	NUKAFU GAKPOTO	70 44 83 87
YEM - BLA	258, AV. AKÉÏ	90 88 98 72
FRATERNITE	HÉDZANAWÉ	96 80 09 19
CITRUS	ATTIÉGOU	96 80 09 03
NOTRE DAME	TOGO 2000	96 80 10 12
APOTHEKA	KEGUÉ	70 44 33 33
MISERICORDE	BE-KPOTA	96 80 09 45
LE PROGRES	AHADZL-KPOTA	96 80 10 00
BETHEL	RTE D'ADIDOGOMÉ	91 86 29 87
DES ECOLES	ADIDOGOMÉ	96 80 09 14
HOSANNA	SAGBADO	92 53 50 00
MAGNIFICAT	AFLAO SAGBADO	93 29 07 37
MATHILDA	LOMÉGAN - ODE	22 51 15 34
EL-SHADAI	FACE ESTAO	96 80 09 10
ENOULI	AGBALÉPÉDOGAN	22 25 90 68
LE GALIEN	ADIDODIN	96 80 09 21
DES ROSES	VAKPOSSITO	70 42 37 72
VOLONTAS DEI	AVÉDJI	91 49 54 48
BETANIA	TOTSI-GLENKOMÉ	70 43 89 40
ADOUNI	VAKPOSSITO	97 08 79 79
SHALOM	AGOË-CACAVÉLI	70 49 96 51
NABINE	AGOË ANOMÉ	98 97 97 96
EXCELLENCE	AGOË DÉMAKPOË	93 27 95 54
VITAS	AGOË ASSIYÉYÉ	22 25 63 43
ABRAHAM	AGOË- KOSSGAN	92 25 99 83
DENIS	AGOË KOVÉ	70 12 35 85
A DIEU LA GLOIRE	LEGBASSITO	93 26 36 00
TCHÉP'SON	TOGBLÉKOPÉ	70 42 94 41
LE ROCHER	AGOË ZONGO	99 08 05 01
AGOE-NYIVE	D'AGOË-NYIVÉ	91 61 02 62
REGINA PACIS	70 45 98 58	99 83 90 83
SANGUERA	SANGUÉRA	99 90 89 72
GANFAT	AGOE DALIKO	70 22 15 15
BAGUIDA	FACE CMS DE BAGUIDA	70 42 47 77
LA FLAMME D'AMOUR	AGODÉKÉ	70 45 70 14

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses**COURRIER EXPRESS**

DHL (Otier Nyékonakpoé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli)
Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)
Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV : Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Otier : Foréver; Tél: 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Otier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63
LE MERLOT (Otier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »
Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Otier Nyékonakpoé, Avenue Joseph Strauss);
Tél: 90 04 76 60
GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Otier Baguida); Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)
Une agence événementielle, Organisation d'événement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Otier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier);
Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Otier Adidogomé, carrefour des Franciscains); Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Otier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél: 22 40 04 99

Mansa Groupe Vs Association des techniciens radiodiffusion du Togo

Jusqu'où nous mèneront les délires à l'ère des réseaux sociaux ?

L'Association des techniciens radiodiffusion du Togo a demandé aux médias togolais, à travers un communiqué, de boycotter les chansons de l'artiste Santrinos Raphaël jusqu'à nouvel ordre. Prenant connaissance de ce communiqué, Mansa Groupe, la maison de production de l'artiste a réagi en ces termes : « l'artiste Santrinos Raphaël et son staff représenté par Mansa Groupe, sa maison de production, tient à apporter un démenti formel à toutes ces allégations (...) ».



Santrinos Raphaël

L'exigence de suspension de toute diffusion des chansons et bandes promotionnelles de Santrinos dans les playlists jusqu'à nouvel ordre surgit « suite à une publication d'un blogueur de l'artiste de la chanson togolaise Santrinos Raphaël, dénigrant les radios et télévisions togolaises, traitant ces derniers de "maudits" avec d'autres

insultes à l'appui », souligne l'association des techniciens de radiodiffusions au Togo. D'après un communiqué signé par la direction générale de Mansa Groupe, « ni l'artiste Santrinos Raphaël, ni son staff et encore moins sa maison de production ne sont ni de loin ni de près liés à cette soi-disant campagne de dénigrement de médias car

ils n'y voient aucun intérêt à entreprendre une telle démarche contreproductive pour ses objectifs ».

Alors, où va le showbiz togolais avec toutes ces distractions à l'époque des réseaux sociaux ? Pourquoi les acteurs de ce secteur ont décidé se prendre la tête avec des histoires à dormir debout pendant que la musique et les musiciens du

pays se cherchent encore ? Pourquoi certains acteurs du monde culturel au Togo sont souvent dans des polémiques futiles ?

L'affaire entre Mansa Groupe Vs Association des techniciens radiodiffusion du Togo devient très intéressante du fait que chacun s'envoie des communiqués sur la toile. Les uns accusent les autres visiblement si on analyse à fond les différents communiqués.

D'abord, quelles sont ces manières d'appeler au boycott d'un artiste si facilement comme ça ? Lorsqu'on suit bien la logique de l'Association des techniciens radiodiffusion du Togo (ATRT), il nous semble bien que la publication diffamant les médias togolais provient d'un blogueur proche de l'artiste Santrinos Raphaël. La question qu'on se pose est celle-ci : « Santrinos Raphaël et un blogueur proche de l'artiste sont la même personne » ? Comment les gens aiment mélanger les serviettes et les torchons ? Santrinos et son staff seraient-ils devenus la bouche et les oreilles du blogueur en question ?

La publication (celle du blogueur de Santrinos) « connaît l'approbation de l'artiste et son staff puisque rapidement aucune réaction contraire n'est faite de leur part même après avoir eu connaissance du post; un acte d'ingratitude notoire à

l'endroit du peuple togolais, des promoteurs des médias et des acteurs de médias qui contribuent jour et nuit à l'évolution de la musique togolaise par ricochet la musique du jeune artiste Santrinos », soutient l'ATRT. Et, à Mansa groupe de répliquer en ces termes : « Par ailleurs, ces allégations savamment distillées par son auteur à un moment crucial où la maison de production investit d'énormes moyens financiers pour assurer la promotion de son artiste, constituent sans aucun doute une campagne de diffamation avec pour objectif de saper tous les efforts de promotion de ses œuvres sur les médias ». C'est juste incroyable. Comment doit-on qualifier tout ceci ? C'est surtout digne d'un mauvais scénario pendant que le pays lutte pour faire bonne impression parmi les nations. Le Togo n'a pas besoin de tous ces cirques en réalité. C'est dans un contexte pareil qu'on se questionne sur la place des médias, des blogueurs et des artistes dans ce pays. Donc, Mansa Groupe tout comme l'Association des techniciens radiodiffusion du Togo a préféré commencer les bras de fer sur la toile avant de se tourner vers les instances comme la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), le Bureau togolais du droit d'auteur (Butodra) ou encore le Ministère de la Culture.

Nadia Edodji

Lire

« L'Idiot » de Fiodor Dostoïevski. Ed Beq. Pp 26-29

Il était environ neuf heures du matin ; c'était à la fin de novembre, par un temps de dégel. Le train de Varsovie filait à toute vapeur vers Pétersbourg. L'humidité et la brume étaient telles que le jour avait peine à percer ; à dix pas à droite et à gauche de la voie on distinguait malaisément quoi que ce fût par les fenêtres du wagon. Parmi les voyageurs, il y en avait qui revenaient de l'étranger ; mais les compartiments de troisième, les plus remplis, étaient occupés par de petites gens affairées qui ne venaient

pas de bien loin. Tous, naturellement, étaient fatigués et transis ; leurs yeux étaient bouffis, leur visage reflétait la pâleur du brouillard. Dans un des wagons de troisième classe deux voyageurs se faisaient vis-à-vis depuis l'aurore, contre une fenêtre ; c'étaient des jeunes gens vêtus légèrement et sans recherche ; leurs traits étaient assez remarquables et leur désir d'engager la conversation était manifeste. Si chacun d'eux avait pu se douter de ce que son vis-à-vis offrait de singulier, ils se seraient certainement étonnés du hasard qui les avait placés l'un en

face de l'autre, dans une voiture de troisième classe du train de Varsovie. Le premier était de faible taille et pouvait avoir vingt-sept ans ; ses cheveux étaient frisés et presque noirs ; ses yeux gris et petits, mais pleins de feu. Son nez était camus, ses pommettes faisaient saillies ; sur ses lèvres amincies errait continuellement un sourire impertinent, moqueur et même méchant. Mais son front dégagé et bien modelé corrigeait le manque de noblesse du bas de son visage. Ce qui frappait surtout, c'était la pâleur morbide de ce visage et l'impression d'épuisement

qui s'en dégageait, bien que l'homme fût assez solidement bâti ; on y discernait aussi quelque chose de passionné, voire de douloureux, qui contrastait avec l'insolence du sourire et la fatuité provocante du regard. Chaudement enveloppé dans une large peau de mouton noire bien doublée, il n'avait pas senti le froid, tandis que son voisin avait reçu sur son échine grelottante toute la fraîcheur de cette nuit de novembre russe à laquelle il ne paraissait pas habitué. Ce dernier était affublé d'un manteau épais, sans manches, mais surmonté d'un énorme capuchon,

un vêtement du genre de ceux que portent souvent, en hiver, les touristes qui visitent la Suisse ou l'Italie du Nord. Une pareille tenue, parfaite en Italie, ne convenait guère au climat de la Russie, encore moins pour un trajet aussi long que celui qui sépare Eydtkuhnen de Saint-Pétersbourg. Le propriétaire de cette houppelande était également un jeune homme de vingt-six à vingt-sept ans. Sa taille était un peu au-dessus de la moyenne, sa chevelure épaisse et d'un blond fade ; il avait les joues creuses et une barbiche en pointe tellement claire qu'elle paraissait blanche... »

Pollution de l'air intérieur

Un problème environnemental tout aussi dangereux

Chaque année, près de 4 millions de personnes meurent prématurément à cause de la pollution de l'air intérieur. Mais, que faut-il exactement savoir sur les polluants atmosphériques domestiques ?

Ils sont nocifs pour la santé humaine

Des dizaines de millions de personnes tombent malades, se blessent ou se brûlent à la suite de l'utilisation de combustibles dans leurs espaces de vie. La pollution atmosphérique domestique peut provoquer des accidents vasculaires cérébraux, des maladies cardiaques, des cancers du poumon et d'autres affections mortelles. La combustion de combustibles sales, comme le charbon, libère de grandes quantités de polluants dangereux, notamment du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote et des particules fines (PM). Le nombre de particules de moins de 2,5 micromètres de diamètre (PM_{2,5}) peuvent dépasser jusqu'à 100 fois les niveaux recommandés par l'OMS (brochure en anglais) dans les foyers où l'on brûle à l'air libre et où l'on utilise des poêles à combustible solide non ventilés.

L'impact de la pollution de l'air intérieur s'étend au-delà du logement, contribuant à près de 500 000 des décès prématurés attribués à la pollution de l'air extérieur chaque année.

Les combustibles domestiques sales sont un désastre pour l'environnement

La combustion domestique est le deuxième facteur le plus important du changement climatique après le dioxyde de carbone et un composant majeur des particules. Elle génère également un quart de toutes les émissions de carbone noir, ou suie, qui, selon l'Organisation mondiale de la santé, ont un pouvoir de réchauffement par unité de 460 à 1 500 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone. Lorsqu'elles interagissent avec les polluants de l'air extérieur, les émissions de combustion des ménages contribuent à la formation d'ozone troposphérique, un polluant climatique à courte durée de vie qui diminue le rendement des cultures et affecte les régimes climatiques locaux.

Une énergie abordable et fiable peut contribuer à réduire la pollution de l'air intérieur

L'Objectif de développement durable (ODD) 7 prévoit « l'accès à une énergie abordable, fiable et moderne pour tous d'ici 2030 ». L'adoption à l'échelle mondiale d'une énergie domestique propre, notamment des poêles, du chauffage et de l'éclairage à faibles émissions, pourrait sauver des millions de vies.

Elle permettrait également de réduire la perte de biodiversité causée par



Un combustible sale en pleine combustion

l'utilisation du bois comme combustible, de ralentir la dégradation des forêts, de réduire les émissions de dioxyde de carbone provenant de la biomasse et de diminuer les émissions de carbone noir, de méthane et de monoxyde de carbone. En fait, étant donné que les particules de carbone noir ne restent dans l'air que pendant une semaine ou moins (contrairement au dioxyde de carbone, qui peut rester pendant plus d'un siècle), la réduction de leurs émissions est un moyen important de ralentir le changement climatique à court terme.

Les femmes et les filles souffrent le plus de la pollution de l'air intérieur

Les personnes qui passent le plus de temps à l'intérieur, notamment les femmes et les enfants, sont touchées de manière disproportionnée par la pollution de l'air dans les habitations. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables aux explosions survenant

en raison de la cuisson et de l'éclairage au kérosène. Près de la moitié des décès par pneumonie chez les enfants de moins de cinq ans sont la conséquence de la suie qu'ils inhalent à la maison.

Les personnes qui utilisent des combustibles souillés sont à la fois les plus vulnérables aux maladies non transmissibles et les moins à même de couvrir les coûts de la maladie, les frais de santé associés et les heures de travail perdues. L'exposition aux polluants peut également affecter le cerveau, entraînant des retards de développement, des problèmes de comportement et même une baisse du Quotient intellectuel (QI) chez les enfants.

Selon une analyse de l'Organisation mondiale de la santé, les filles utilisant des combustibles polluants dans les foyers perdent 15 à 30 heures par semaine pour aller chercher du bois ou de l'eau, ce qui signifie qu'elles sont désavantagées par rapport aux ménages qui ont accès

à des combustibles propres, ainsi que par rapport à leurs homologues masculins.

Les pays peuvent réduire les décès liés à la pollution grâce à des investissements et à la législation

Il est possible de réduire la pollution de l'air dans les foyers en éliminant progressivement l'utilisation de charbon non traité et de kérosène dans les habitations ; en adoptant des combustibles plus propres, comme le biogaz, l'éthanol et le gaz de pétrole liquéfié ; en s'orientant vers des sources d'énergie renouvelables dans la mesure du possible ; en développant des technologies domestiques sûres et efficaces ; et en assurant une ventilation adéquate.

Accroître l'accès aux combustibles et aux technologies domestiques propres est un moyen efficace de réduire la pauvreté, la maladie et la mort, en particulier dans les pays en développement et parmi les groupes vulnérables. L'adoption de combustibles ménagers propres et de nouvelles technologies peut également ralentir la dégradation des forêts et la perte d'habitat tout en luttant contre le changement climatique.

Source : Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue)

Green For Nature

Chris Atchou veut révolutionner la collecte des déchets

Ces dernières années, on s'est rendu compte que le secteur de la collecte des déchets croule sous leur poids des nombreux déchets que produisent les ménages au Togo. Le secteur n'arrive visiblement pas à suivre le rythme effréné de la consommation. On retrouve donc parfois des poubelles pleines qui ne sont presque jamais vidées. Face à cette situation, des innovations s'imposent. Un jeune togolais vient de sortir de son atelier, un bijou qui devrait révolutionner le secteur de la collecte des déchets.

Chris Atchou est un jeune designer matériel togolais, Chief executive officer (CEO) de Green For Nature. Son entreprise développe des solutions alternatives en fabriquant des bornes de tri intelligentes, par la valorisation et le reconditionnement de matériaux hors d'usage. « L'idée de ma startup est née d'un constat simple : l'urbanisation dans nos pays génère une quantité considérable de déchets qui est mal gérée. Face à cela, nous assistons à un

manque d'équipements durables pour la collecte et le tri de ces déchets. Il fallait trouver une solution. C'est ainsi que l'idée de réutiliser un vieux frigo est arrivé », affirme Chris Atchou.

La solution à base du vieux frigo permet d'éliminer 17 kg de gaz à effet de serre, notamment le CFC-11 qui se serait échappé ; 100 tonnes de CO₂ qui se seraient propagés dans la nature lors de l'incendie des matériaux usés sur une décharge comme celle d'Agbogbloshie au



Chris Atchou

Ghana. Elle permet en outre d'économiser 950 kwh d'énergie. Ce sont autant de données qui militent en faveur de la vulgarisation de cette solution.

« Nous avons aussi développé en collaboration avec la société informatique Darkaa basée en France, un procédé d'intégration de données de géolocalisation en QR-code, permettant

aux utilisateurs, une gestion participative au recyclage. Grâce à cette technologie, l'on peut scanner le code imprimé sur la poubelle, envoyer une alerte informant de l'état de remplissage de la borne et cette notification est reçue dans la boîte e-mail du gestionnaire de la poubelle », explique le concepteur. Pour tout dire, la poubelle

connectée Green For Nature est une véritable révolution dans le secteur de la gestion des déchets.

Une telle innovation qui va assurément améliorer la collecte des déchets, doit être promue par les dirigeants du Togo, d'Afrique et du monde entier. Les Organisations de la société civile et les entreprises impliquées dans la collecte et la réutilisation des déchets, ainsi que les partenaires techniques et financiers doivent s'y intéresser vivement. C'est ce genre de poubelle intelligente qu'il faudrait désormais placer dans nos espaces publics et pourquoi pas, dans nos maisons...

Edem Dadzie

SOS DOCTEUR TV

La chaîne a effectué des pas de géant en un an d'existence

La chaîne de télévision en ligne, dont l'application est désormais disponible sur playstore et aussi présente sur satellite, vient de boucler un an d'existence. SOS DOCTEUR TV a été lancée à Lomé le 29 août 2020. Quand on examine les avancées obtenues en un an d'existence, on peut dire que ce sont des pas de géant qui ont été effectués par le Dr Serge Michel Kodom et ses collaborateurs.

C'est dans un contexte de survenue du coronavirus où la communication a nécessité une mobilisation des acteurs institutionnels, de la société civile, des entreprises et des gouvernants, que l'Association internationale des médecins pour la promotion de la santé et l'éducation en Afrique (AIMES-AFRIQUE), a lancé cette chaîne de télévision, d'abord en ligne, puis ensuite sur satellite. Son objectif est de sensibiliser, éduquer au quotidien la population sur les sujets de santé et de bien être pour susciter, encourager cette dernière à une prise de conscience sur les enjeux sanitaires. En une année d'existence, SOS DOCTEUR TV a vu son audience grimper

pour atteindre aujourd'hui 150 000 abonnés sur les réseaux sociaux et plus de 100 000 visiteurs quotidiens. Sur la même période, plus de 1000 émissions ont été tournées. Plus de 250 professionnels de la santé, des médecins, des spécialistes, des paramédicaux ont contribué à la réussite de ces émissions avec des informations et d'autres productions audiovisuelles de bonne qualité.

« Agir pour la promotion de la santé nécessite de s'approprier un certain nombre de facteurs qui influencent notre état de santé. Promouvoir la santé, c'est agir sur ses déterminants que sont : l'accès aux soins et aux services de



Dr Serge Michel Kodom

santé, le dialogue social, l'instruction, l'emploi, la culture et les conditions de travail appropriés et l'environnement physique. Il faut développer la 'la culture sanitaire pour tous', par la production et la diffusion des informations sanitaires de bonne qualité sous toutes les

formes de communication disponibles », a déclaré Dr Serge Michel Kodom, président fondateur de AIMES-AFRIQUE et promoteur de SOS DOCTEUR TV.

Afin de se mettre encore plus au service de la santé publique, SOS DOCTEUR

TV revient bientôt avec de nouveaux programmes. Il s'agit de la série « Les MÔ Doc » : une série d'humour qui traite des thématiques de santé. L'émission socio-humanitaire « Sinam Honam docteur » sera au service des plus nécessiteux.

Edem Dadzie

ACHETEZ & LISEZ
DESORMAIS



SUR

MONKIOSK.com

www.monkiosk.com

sur le portail

Lome.com

www.alome.com

WWW.TOGOMATIN.TG

Zoom sur le Togo qui impacte,
brille et ose

Suivez notre actualité sur
whatsapp (infos en DM)
www.togomatin.tg



: @Togomatin1



: Togomatin



: instagram.com / togomatin



: www.togomatin.tg



* Offre soumise à conditions

Oxy Conseil

PRÊT SCOLAIRE

LA RENTRÉE AVEC LE SOURIRE

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2021



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

